

MÉMOIRE

**Présenté à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE), le 26 septembre 2013.**

**CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UN GISEMENT D'APATITE À SEPT-ÎLES, PAR MINE ARNAUD INC.**

Je suis Martial Lévesque, citoyen de Sept-Îles depuis 1976 et ayant œuvré dans mes débuts dans le domaine judiciaire (*service de police, huissier de justice et enquêteur à l'assurance-emploi*). Par la suite, j'ai investi dans l'immobilier ce qui m'a conduit à la politique municipale où j'occupe le poste de conseiller municipal depuis 1997, dont la présidence du comité de la sécurité publique de la MRC des Sept Rivières depuis 10 ans.

Premier élément que je sou mets, c'est l'importance de garder en tête la protection de notre source d'eau potable située en amont du site de mine Arnaud. Il est primordial de garder la qualité de notre eau potable ici à Sept-Îles et de s'assurer qu'il n'y aura aucun impact négatif sur celle-ci. Avec les informations que nous avons présentement, il semble que notre source d'eau potable ne sera pas affectée. Je souhaite qu'un suivi soit fait périodiquement afin de s'assurer qu'en aucun temps, il n'y aura détérioration. Les normes environnementales sont très importantes dans ce genre de projet et normalement les mines que l'on voit s'installer aujourd'hui, respectent largement ces normes. Mine Arnaud devra s'y conformer pour rendre son projet acceptable.

Deuxièmement, je demande que le chemin d'accès pour Mine Arnaud se fasse via notre parc industriel car la route 138 est déjà beaucoup sollicitée et la venue de la mine pourrait surcharger le transport routier sur celle-ci. En passant par le parc industriel, l'accès à la mine sera sécuritaire pour tous et favorisera le développement du parc industriel qui est actuellement sous-utilisé. De plus, les infrastructures nécessaires pour ce chemin d'accès pourraient être le fruit d'une entente entre mine Arnaud, la municipalité et les gouvernements supérieurs. Ce chemin pourrait par la suite ouvrir des portes à d'autres projets dans le secteur du parc industriel.

Troisièmement, il est primordial qu'un comité de maximisation des retombés économiques soit créé. Ce comité devra s'assurer que le promoteur fasse appel aux gens de la région dans la réalisation de contrats, que ce soit avant, pendant ou après l'exploitation de la mine. Ce comité pourra aussi s'assurer qu'il n'y ait pas de «fly-in, fly-out» pour la main d'œuvre et ce, afin de s'assurer de garder une effervescence économique ici en région. Il est normal qu'en échange de nos ressources naturelles, nous recevions le maximum de retombées.

Quatrièmement, lorsque la mine sera en opération, il est important qu'un comité indépendant et financé adéquatement par Mine Arnaud, assure un suivi efficace et qu'il soit représentatif de la communauté de Sept-Îles. Ce comité devra s'assurer du respect des différentes normes et règlements auxquels la mine doit faire face. Avec un tel comité, constitué de gens représentatifs du milieu de Sept-Îles, la population sera alors rassurée du respect de l'environnement.

En conclusion, Mine Arnaud doit avoir comme priorités les éléments suivants :

- Contrôler l'émission des poussières et l'écoulement des eaux des bassins versants de façon à préserver la qualité de la source d'eau potable de la Ville de Sept-Îles située au Lac Rapide.
- Ériger le chemin d'accès à la mine via le parc industriel.
- Mettre en place un comité de maximisation des retombés économiques.
- Financer un comité indépendant de suivi environnemental.

Ce 19^e jour de septembre 2013

Martial Lévesque